

OL Land : députés et sénateurs rendent possible le financement des infrastructures nécessaires au « grand stade »

A l'intérieur d'une loi sur le tourisme, qui n'a donc rien à voir avec le sport, le gouvernement a glissé un article "permettant aux enceintes sportives d'être classées d'intérêt général".

Cet article reprend dans les mêmes termes un amendement refusé le 28 janvier par la commission paritaire du Parlement dans le cadre de la loi sur l'accélération des programmes de construction.

Contrairement à la législation européenne, il permet de déclarer " d'intérêt général " toute structure d'aménagement indispensable à la construction d'un stade privé.

Les expropriations deviennent possibles, le financement public des structures nécessaires à l'implantation d'un complexe privé l'est désormais aussi. Le choix des structures aidées sera fait par le secrétariat d'état au sport.

Les députés UMP du Rhône, tous opposés à ce projet, n'ont pu empêcher que cette loi soit votée.

Cet article " scélérat " devrait faciliter le financement public du stade que l'OL veut implanter à Décines, à moins que les communes environnantes donnent un avis contraire (qui n'est cependant que consultatif !) ou que la Ministre des Sports se satisfasse du stade de Gerland qui, il est bon de le rappeler, a la taille exigée pour l'EURO de football 2016.

Les associations opposées à ce stade ne baissent pas les bras pour autant et continueront à se battre pour empêcher que l'argent des contribuables soit gaspillé pour ce projet dispendieux et contraire à l'intérêt local.